

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu extrait du Procès-verbal de la réunion
du jeudi 11 juillet 2019 à 19 heures30. Grande salle du conseil

Conseillers en exercice : 11
Présents : 9
Absents 2
Votants : 9
Convocation du 4 juillet 2019.

Etaients présents au lieu habituel des séances du conseil municipal et sous la présidence de M. RICHARD Jean Claude, Maire : M. Gilles BOUTEILLER, Colette FRAIOLI, Jean-Paul BERTRAND, Olivier BOUCHAND, Nathalie BROCHARD, Ignace FLEURET, Christian FRANCOIS Michel GACHIGNARD.

Absents : Céline GARNIER, Jacques MORIN
Secrétaire : Colette FRAIOLI

- Aucune remarque sur le dernier compte rendu, il est validé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- 1- superette VIVAL : études et propositions de reprise d'activités
- 2- Finances : ► Ouverture ligne de trésorerie
► Décision modificative no 2 budget principal
- 3- Jardins communaux : mise en location d'un espace à usage de jardin potager
- 4- Délibérations et questions diverses

1-Superette VIVAL : études et propositions de reprise du service

Monsieur le maire rend compte aux élus du rendez-vous avec Mme Agnès MARTIN, gérante de la superette de Nieul sur l'Autise. Celle-ci serait très intéressée pour reprendre le magasin de Damvix. Pour présenter son dossier, elle souhaiterait un courrier appuyant sa candidature. Le conseil municipal émet un avis favorable et un courrier sera adressé à Mme MARTIN.

2- **Finances**

► Ouverture ligne de trésorerie

Vu le besoin prévisionnel de trésorerie pour l'année 2019, le conseil municipal décide d'ouvrir un crédit de trésorerie de 150 000,00 euros et autorise monsieur le maire à négocier librement les conditions financières avec l'établissement bancaire :

Durée : 12 mois

Commission d'engagement (prélevée d'office à la mise en place 0.15%)

Commission de non utilisation sur montant non tiré : néant

Intérêts facturés en fin de trimestre civil suivant utilisation

Base de calcul des intérêts : 365 jours

Pas de montant minimum de déblocage

Délai de mise à disposition et date de valeur : jour J + 2 ouvrés

Absence de commission en cas de non utilisation

Frais de dossier : 150 euros.

► DM n°2 budget principal

Monsieur le Maire propose d'adopter la décision modificative n° 2 suivante sur le budget communal comme suit :

INVESTISSEMENT	
R-10222 : FCTVA	- 6 744,41
R-1328 : Autres	+ 6 744,41
D-1318 Autres	+ 6 744,41
D-2115 – op22 Autres	- 6 744,41

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VOTE la décision modificative n°2 (sur le budget communal) comme définie ci-dessus

3- Jardins communaux : mise en location d'un espace à usage de jardin potager

Considérant la demande de Monsieur Patrick BARBEAU, domicilié 2 chemin des écoliers souhaitant louer une partie de la parcelle communale cadastrée AK69 pour une superficie de 8 ares à usage de jardin potager, Monsieur le Maire propose de répondre favorablement à la demande de Monsieur Barbeau.

4-Délibérations et questions diverses

► Participation financières aux frais de fonctionnement du RASED 2019

Monsieur le Maire expose : dans le cadre du redécoupage des circonscriptions, certaines écoles vont être rattachées à la circonscription de Fontenay-le-Comte. À l'occasion de cette réorganisation, 3 réseaux d'aide aux élèves en difficulté seront effectifs et les membres des réseaux seront amenés à intervenir auprès des élèves en difficulté de la commune.

En ce sens, Mme l'inspectrice de la circonscription de Fontenay-le-Cte propose de participer au frais de fonctionnement à hauteur de un euro par enfant scolarisé.

Le conseil municipal adhère à ce principe et autorise la participation financière à hauteur de 1 euro par enfant scolarisé.

► ADMR : mise à disposition d'une salle communale

Monsieur le Maire propose de mettre à disposition de l'association, la salle de réunion située impasse des mésanges → avis favorable.

► SYDEV marché de fourniture d'électricité

Le Sydev propose d'adhérer au groupement de commande afin d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et d'obtenir les meilleurs tarifs.

Une convention de groupement doit être signée avant le 15 novembre pour pouvoir être effective.

Le conseil municipal préfère attendre et avoir plus de renseignement avant de signer la convention.

► Trivalis

propose afin de limiter les bouteilles d'eau en plastique de promouvoir l'eau du robinet de distribuer des gourdes aux licenciés de moins de 18 ans des clubs sportifs.

L'information sera communiquée aux clubs sportifs de la commune.

Fin de séance 20h